

1. VEILLE 2. – STRATEGIES ET PROJETS D'AGGLOMERATION

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de l'expertise est d'examiner des expériences de coopérations supra-communales qui s'inscrivent dans une démarche d'agglomération en vue d'émettre des propositions opérationnelles pour la Région wallonne.

Au départ des recherches antérieures de la CPDT, il s'agira tout d'abord d'étudier les évolutions régionales récentes ou peu encore investiguées (Code de la démocratie locale et de la décentralisation...). Ensuite, une comparaison avec les différentes politiques de coopérations étrangères sera effectuée (SCOT, plan d'agglomération « air-climat » en France...). Cette confrontation devrait ainsi dégager des pistes d'application pour les agglomérations wallonnes.

1.2 APERÇU GENERAL DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les résultats de l'ensemble des travaux se retrouvent dans le rapport complet en annexe. Il reprend les chapitres prévus au cahier des charges : définitions des concepts, typologie des projets en Région wallonne, analyse des travaux antérieurs de la CPDT, analyse du contexte législatif, synthèse de l'étude ESPON-ORATE sur les potentiels de développement polycentrique, analyse des expériences étrangères, étude des outils de développement territorial pouvant être utilisé à l'échelle de l'agglomération comme les SCOT et recommandations pour le Gouvernement wallon. Des annexes complètent le rapport et reprennent les comptes rendus des interviews sur les stratégies d'agglomérations dans les neuf villes wallonnes de plus de 50.000 habitants, les comptes-rendus synthétiques des sessions de la table ronde internationale organisée par l'expertise et les powerpoint de présentation.

En outre, l'équipe de l'expertise a participé et alimenté la plate-forme ville de la Région wallonne Elle a participé également aux travaux de la plate-forme internationale sur les agglomérations urbaines à Lausanne.

1.3 PRINCIPAUX RESULTATS

1.3.1 Définition des concepts – chapitre 1

1.3.2 Etudes législatives – chapitre 2

1.3.3 Synthèse des recherches antérieures CPDT – chapitre 3

1.3.4 Typologie des coopérations supracommunales en Région wallonne – chapitre 4

1.3.5 Analyses d'expériences étrangères – chapitre 5

1.3.6 Analyse des outils développés à l'étranger : le cas de SCoTs français – chapitre 6

1.3.7 Note de synthèse de l'étude Espon –Orate sur les potentiels de développement polycentrique en Europe – chapitre 7

1.3.8 Recommandations et conclusion de l'expertise

L'expertise a mis en évidence l'importance des démarches spontanées des projets d'agglomération en Région wallonne. Ces projets manquent en général d'un soutien de la part de la Région qui leur permettrait une stabilisation et un développement. Ce soutien serait à la fois financier afin de permettre aux projets de se constituer et technique par la mise en place d'une structure comparable à la conférence tripartite des agglomérations suisse regroupant la Confédération, les cantons et les communes.

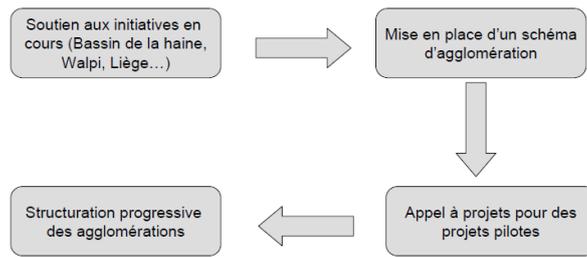
La table ronde a confirmé ce diagnostic tout en insistant dans le chef de l'Union des Villes et des Communes sur le principe d'autonomie communale à appliquer dans le cadre de la supra-communalité. Dans cette logique, il est important de valoriser le registre de l'encouragement par un soutien aux structures émergentes.

Au terme du processus de mise en place d'une politique d'agglomération complète avec un schéma d'agglomération, une structure d'encadrement au niveau local, une reconnaissance institutionnelle qui inclut l'attribution de compétences puis des bassins de vie, est indispensable pour rencontrer les objectifs voulus par la DPR au travers des communautés de territoires.

Suivant le processus suisse qui a pu mettre en place de manière progressive une politique des agglomérations, un premier appel à projet pourrait être lancé par la Région wallonne encourageant la coopération supra-communale à l'échelle de l'agglomération. Les thèmes de ces appels à projets sont à reprendre dans les points de coopérations identifiés dans l'analyse typologique (mobilité, reconversion économique, vision stratégique du territoire) auxquels devrait être ajoutée une approche logement. L'expérience du décret Plan Urbain de Mobilité de 2004 est une base intéressante puisque l'initiative venait des communes.

Une des conditions pour pouvoir souscrire à l'appel à projet serait que les communes qui ont la volonté de s'associer établissent un schéma d'agglomération correspondant au contrat de développement durable de la DPR. Le contenu du schéma d'agglomération reprendrait, à l'instar des SCOTS français, l'organisation du territoire fonctionnel. Ce territoire fonctionnel serait laissé à la libre appréciation des communes qui souhaitent s'associer pour autant qu'il corresponde aux orientations du SDER vis-à-vis des pôles et des conclusions du SDER réactualisé dans son volet sur la politique supra-communale à conduire.

La troisième phase aurait pour vocation de stabiliser les agglomérations qui se sont constituées en adaptant les dispositions concernant les fédérations de communes dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Cette phase correspondrait à la création des bassins de vie reprise dans la DPR avec un transfert de compétences énumérées venant des provinces et des communes. Il est cependant à relever que le terme « bassin de vie » n'est pas sans ambiguïté et fait référence à des configurations très diverses en fonction de la grille d'analyse envisagée (emploi, scolaire, mobilité...). Le terme Communautés de territoires nous semble plus approprié en l'espèce.



Cette proposition est fondée sur le constat que bien souvent les stratégies d'agglomération s'élaborent d'abord sur le consensus. Ensuite seulement et en laissant la place à une certaine souplesse, elles se stabilisent dans une structure institutionnelle plus aboutie. Le rapport final développe plus en profondeur cette hypothèse de création des agglomérations. Néanmoins, il est important que le Gouvernement wallon, sur base des enjeux identifiés dans le rapport et de sa volonté décrite dans la Déclaration de politique régionale, s'inscrive dans une perspective mieux définie. La conférence tripartite suisse a été un lieu important pour les helvètes qui a encadré fructueusement le processus d'agglomération dont la Wallonie devrait s'inspirer.

1.4 **ANNEXE**

Le rapport final de l'expertise